



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN
- SEANCE ORDINAIRE DU 04 SEPTEMBRE 2014 -

SOMMAIRE

N° 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 JUILLET 2014.....	3
N° 2 – PROJET DE REALISATION D'UNE CENTRALE HYDROELECTRIQUE.....	3
N° 3 – MARCHE DE PLAQUETTES FORESTIERES PERIODE 2014-2016.....	3
N° 4 – PRESENTATION DU RAPPORT 2013 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-AMARIN SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS	4
N° 5 – PRESENTATION DU RAPPORT 2013 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-AMARIN SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT	7
N°6 – TARIFS 2015 : CARTES DE BOIS, BOIS D'AFFOUAGE, CONCESSIONS DE SOURCES, CIMETIERE	9
N° 7 – DEMANDE D'UN LOT (CORDE DE BOIS) PAR L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE KRUTH – ODEREN – WILDENSTEIN	9
POINT SUR LES TRAVAUX.....	10
INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES	

LISTE DE PRESENCE

M. Francis	ALLONAS	Maire
Mme Eliane	WYSS	1 ^{ère} Adjointe
M. Armand	WEISS	3 ^{ème} Adjoint
M. Didier	GRUNENWALD	Conseiller Municipal
Mme Marie	LAGROLA	Conseillère Municipale
Mme Nathalie	MANTEZ	Conseillère Municipale
Mme Séverine	BERNARDINO	Conseillère Municipale
Mme Caroline	ZAGALA	Conseillère Municipale
Mme Séverine	DREYER	Conseillère Municipale
M. Joël	ARNOLD	Conseiller Municipal

Etaient absents excusés :

M. Richard LOCATELLI, Mme Martine OULBANI, M. Jean-Denis HANS.

Etaient absents avec pouvoirs de vote :

M. Noël DELETTRE a donné procuration à M. Francis ALLONAS, Maire ;
M. Lucien DIERSTEIN a donné procuration à Mme Eliane WYSS, Adjointe

Assistait également à la séance :

Madame Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services.

L'an deux mil quatorze le quatre septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Etaient présents : cf. liste de présence.

Monsieur Francis ALLONAS, Maire salue les conseillers municipaux ainsi que les personnes présentes dans la salle.

Madame Séverine BERNARDINO a été désignée comme secrétaire de la présente séance.

~~~~~

- Monsieur le Maire informe des délégations auxquelles il a eu recours dans le cadre de l'article L 2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application de la délibération du 17 avril 2014 : Le maire est chargé de prendre toute décision

concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Mise en accessibilité de la voirie : Entreprise ROYER
- Couche de roulement rues Durrenbach, Bel Air, Gomm, Réservoir : Entreprise ROYER
- Etude de faisabilité d'une centrale hydroélectrique : HYDROALSACE – 9300 €

Monsieur le Maire ouvre alors la séance avec les différents points à l'ordre du jour :

N° 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 JUILLET 2014

Le compte rendu du 24 juillet 2014 n'appelant aucune remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

N° 2 - REALISATION D'UNE CENTRALE HYDROELECTRIQUE A ODEREN

Monsieur le Maire informe qu'un contrat a été passé avec l'entreprise Hydroalsace au terme de la consultation relative à la réalisation d'une étude de faisabilité d'une microcentrale électrique. Ce projet s'appuie sur un rapport élaboré par deux étudiants universitaires dans le cadre d'un projet tuteuré, lequel a d'ailleurs permis à ses auteurs d'obtenir les félicitations du jury lors de leur soutenance.

Les prestations se décomposent ainsi :

Prestation	Volumétrie (jours/homme)	Montant ht
Recherches, études administratives	8	4 800 €
Reconnaissance droit d'eau	7.5	4 500 €
TOTAL	16	9 300 €

Monsieur le Maire précise que la reconnaissance du droit d'eau nécessite une recherche sur l'origine du droit qui peut remonter à 1790.

Ce dossier d'étude peut faire l'objet d'une aide financière de la Région Alsace et de l'ADEME.

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la passation du contrat avec l'entreprise HYDROALSACE pour réaliser une étude de faisabilité d'une microcentrale électrique à ODEREN
- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la Région Alsace et de l'ADEME
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y relatifs.

N° 3 - FOURNITURE DE PLAQUETTES FORESTIERES – SAISONS DE CHAUFFE 2014/2015 ET 2015/2016.

Monsieur le Maire communique les trois propositions financières déposées en mairie dans le cadre de la consultation concernant la fourniture de plaquettes forestières de bois déchiqueté destinée à alimenter la chaufferie bois, pour les prochaines saisons de chauffe 2014-2015 et 2015-2016.

La SARL FBV ENERGIE BOIS a obtenu la meilleure note au regard des critères de sélection des offres, avec un prix de 83 € HT la tonne.

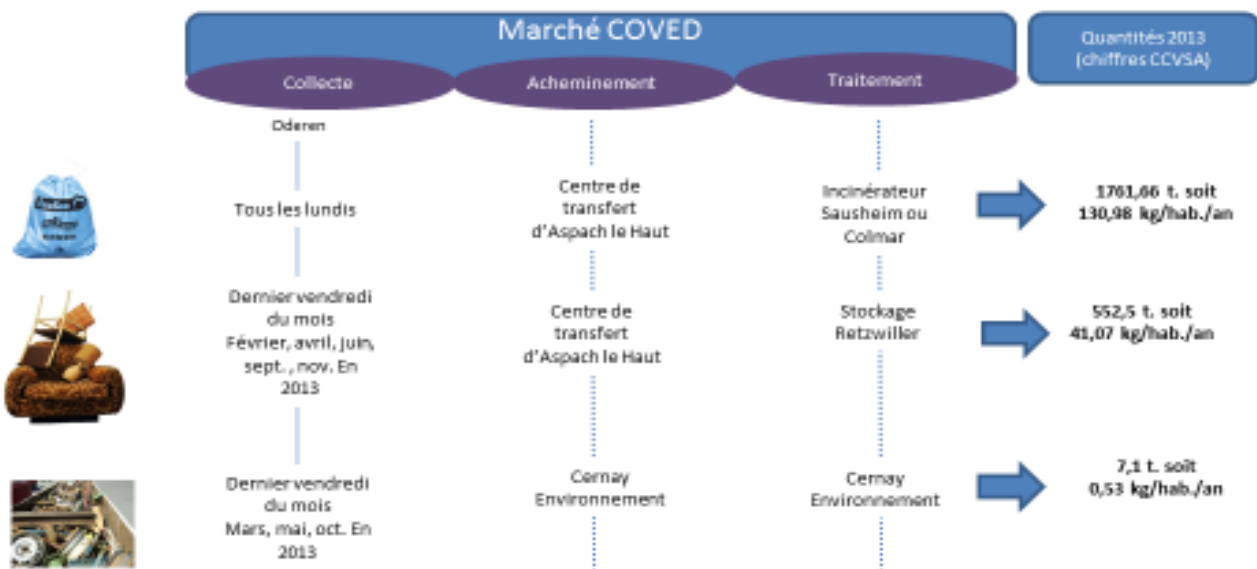
Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la passation du marché avec la SARL FBV ENERGIE BOIS à GERBAMONT (Vosges) pour la fourniture de plaquettes de bois déchiqueté destinées à alimenter la chaufferie bois au cours des prochaines saisons de chauffe 2014/2015-2015/2016.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous le contrat et tous documents y relatifs.

N°4 - RAPPORT ANNUEL 2013 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS :







Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Francis ALLONAS, Maire, Vice-Président à la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin, présente au Conseil Municipal, pour avis, la synthèse du rapport annuel 2013 de la Communauté de communes de la vallée de St-Amarin concernant l'élimination des déchets :

Collecte des ordures ménagères



Pour les Ordures Ménagères: ratio stable entre 2009 et 2013, mais en net recul depuis 2008 (-41%).

Collecte sélective en apport volontaire

Nb de conteneurs Husseren-Wg.	Type de conteneurs	Quantité annuelle CCVSA 2013	Traitement prestataire	Taux de refus	
4	 Corps plats	762,18 t. soit 56,67 kg/hab.		5,82 %	} Décharge Retzwiller
3	 Corps creux	186,58 t. soit 13,87 kg/hab.		19,63 %	
3	 Verre	689,20 t. soit 51,24 kg/hab.			

Alors que l'on confirmait une bonne assimilation du geste de tri par la majorité des habitants de la Communauté de Communes, la tendance pour ce qui est des plastique-acier-alu s'inverse. A souligner toutefois que cette inversion proviendrait d'incivilités de quelques uns de nos usagers. Le travail de communication et de répétition des consignes de tri doit cependant se poursuivre.

Autres déchets

- Plate-forme de compostage des déchets verts
Opérations de broyage financées par la CCVSA : 28 k€.
- Collecte de biodéchets en apport volontaire dans l'habitat collectif.
En 2013: 29,40 t. traitées.
- Piles: 660kg collectées
- Radiographies médicales: 826 kg en 2012 / 2013
- Textiles
- Huiles végétales et huiles de vidange

	HUILES DE VIDANGE	HUILES VEGETALES
FELLERING	Plate forme de compostage	Plate forme de compostage
MOLLAU	Plate forme de compostage	Plate forme de compostage
ODEREN	Ateliers municipaux	Ateliers municipaux
ST-AMARIN	Ateliers municipaux	Ateliers municipaux

Collectes spécifiques

- D3E: Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques
64 t. soit 4,8 kg/hab.
- DMS: Déchets Ménagers Spéciaux ou DDM: Déchets Dangereux des Ménages:
14,288 t. traités par la Sté Tredi à Hombourg et Cernay Environnement .

Coût: 10 824.55 € TTC (il n'y a plus de subvention de l'Agence de l'Eau depuis le 1er janvier 2013).

Performances

Pour les ordures ménagères, les ratios par habitant sont plus de 2 fois inférieurs aux ratios de référence. A l'inverse, concernant la collecte sélective (corps creux et plats), la collecte est deux fois plus importante sur le territoire de la Communauté de Communes. Les ratios collectés sont également supérieurs aux références pour le verre.

A noter que la moyenne nationale d'OM résiduelles (hors biodéchets) est de 360 kg/habitant/an

Exemples par Collectivité	Performances OM 2013 (kg/hab./an)	Performances biodéchets 2013 (kg/hab./an)
CC de la Lorgue		16.9
SM Thann - Cernay	96.2	63.3
Pays de Rouffach	135.7	59.7
Vallée St. Amarin	131.9	2.2
Région de Guebwiller	140.3	48.9
Wittelsheim	178.9	75.3
CC Trois Frontières		94.3
CC du Secteur d'Illfurth	91.7	49.4

Indicateurs financiers

Le traitement des ordures ménagères, des biodéchets et des encombrants non-métalliques est effectué par le SM4 contre facturation.

En 2013, le coût du traitement est facturé ainsi :

- 188 €/t pour les ordures ménagères
- 151.50€/t pour les encombrants
- 58,00 €/t pour les biodéchets

Redevance:

Montant total en 2013: 1 042 950 €, pas d'augmentation depuis 2009, (baisse de 6% en 2011 pour les foyers et les résidences secondaires).

Budget

RECETTES 2013

Objet	Organisme	Recettes 2013
Soutien collecte Sélective	Eco-Emballages	167 800,00€
Soutien journaux-magazines	Ecofolio	13 701,64€
Soutien collecte DMS	Agence de L'eau plus de subv.	
Soutien collecte D3E	OCAD3E	3 342,20€
Sous-total Soutien		184 843,84€
Reprise JRM	Véolia	18 106,20€
Reprise acier issus de CS	Coved	6 882,08€
Reprise aluminium issus de CS	Affimet & Coved	3 532,98€
Reprise ferraille (OME métal)	Coved	6 692,48€
Reprise verre	O.I. Manufacturing	15 394,32€
Reprise papier	Papeterie du Rhin	12 095,46€
Reprise plastique	Véoliplast	27 720,28€
Valorisation « Ors de magasin »	Véolia	- 10 796,68€
Sous-total Reprise matériaux		78 627,10€
Redevance OM	Usagers	1 042 950,20€
Vente écosacs supplémentaires	Usagers	9 225,00€
Vente composteurs	Usagers	1 020,00€
TOTAL Soutiens et Reprises		1 498 167,70€

DEPENSES 2013

	Type de déchets	Collecte	Tri et Traitement	Total 2013
Sous-traitaire géré	Ordures ménagères	279 000	319 000	598 000
	Encombrants non-métalliques	78 900	83 300	162 200
	Encombrants métalliques		940	940
	Biodéchets	16 600	1 700	18 300
	Corps plats + creux	152 000	111 000	263 000
	DMS			11 480
	Verre	32 200		32 200
	Déchets Vert	47 300		47 300
	Sous-Total			1 133 420,00
	Autres	Achat des EcoSacs et composteurs		
Remboursement de frais au BP (gaz, électricité, etc)				20 729,00
Salaires				52 337,00
Personnel Arts, bureau d'études, affichage, etc				19 995,96
Frais divers de fonctionnement et animation				53 981,00
Intérêts sur emprunts				3 547,40
Annulation de créances				60 000,00
Frais financier				3 600,00
Cotisation aux amortissements des immo.				42 000,00
Participation fonctionnement SMA				54 000,00
Traitement gros de magasin			12 810,00	
Sous-Total			336 482,86	
Total			1 469 902,86	

CONCLUSION :

Après 2009, année charnière avec la mise en place des EcoSacs, **le bilan de l'année 2013 est assez neutre, proche de celui de 2012 :**

- Les tonnages de matières recyclables sont très proches de ceux de l'année 2012. Le total des « recettes et soutiens » liées aux matériaux ont tendance à baisser.
- Les recettes liées au tri permettent de compenser l'ensemble des augmentations et d'équilibrer le budget.

Le Conseil Municipal, entendu, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable au rapport présenté.

N ° 5 - RAPPORTS ANNUELS 2013 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Eliane WYSS, 1^{ère} Adjointe au Maire, présente, pour avis, les synthèses des rapports annuels 2013 de la Communauté de communes de la vallée de St-Amarin concernant la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement :

Les chiffres du service d'eau potable Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (C.C.S.V.A.)	
<u>Territoire</u> 13 213 habitants	15 communes desservies : Felling, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin, Storckensohn, Urbès, Wildenstein 13 213 habitants desservis 6129 abonnés – 555 abonnés à ODEREN
<u>Exploitation</u> En affermage par la SOGEST	La SOGEST a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La Communauté de communes garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
<u>Production</u> 663 164 m³ produits	La C.C.V.S.A. dispose de nombreuses ressources propres : 73 sources, 3 forages et 1 prise d'eau ont fourni 663164 m ³ d'eau traitée (1 forage à ODEREN)

<p><u>Distribution</u> 163 km de réseau 533 280 m³ consommés</p>	<p>Les abonnés ont consommé 533 280 m³ en 2013, soit en moyenne 115 litres par habitant et par jour.</p> <p>Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est estimé à 81.5%.</p>
<p><u>Qualité</u> Bonne</p>	<p>Le bilan fourni par l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) indique que l'eau de la CCVSA est de bonne qualité.</p> <p>99% des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 97% au niveau physico-chimique.</p>
<p><u>Prix</u> 302.35 € pour 120 m³</p>	<p>Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.</p> <p>Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2014 : 302.35 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2014, toutes taxes comprises) avec une augmentation de 0.45 % du prix par rapport à 2013.</p> <p>Sur ce montant, 47 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 29 % reviennent à la collectivité pour les investissements, et les taxes s'élèvent à 24 %.</p>
<p>Les chiffres du service d'assainissement Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (C.C.S.V.A.)</p>	
<p><u>Territoire</u> 5223 abonnés</p>	<p>15 communes desservies : Felling, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin, Storckensohn, Urbès, Wildenstein</p> <p>13 213 habitants</p> <p>5223 abonnés au service d'assainissement collectif</p> <p>555 abonnés à ODEREN</p>
<p><u>Exploitation</u> Confiée à la SOGEST</p>	<p>La SOGEST a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.</p> <p>La Communauté de communes garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.</p>
<p><u>Collecte</u> 140 km de réseau 453 063 m³ facturés</p>	<p>453 063 m³ ont été facturés au titre de l'assainissement.</p> <p>Le réseau de collecte est pour partie séparatif et pour partie unitaire.</p>
<p><u>Epuration</u> 1 734 791 m³ traités</p>	<p>1 734 791 m³ d'eaux usées ont été traitées à la station d'épuration de Moosch, soit 383 % des volumes facturés.</p> <p>209.7 tonnes de matières sèches de boues ont été évacuées en 2013.</p>

<p align="center"><u>Rejet au milieu naturel</u></p> <p align="center">100% de conformité</p>	<p align="center">100 % d'analyses conformes aux normes de rejet au milieu naturel.</p> <p align="center">95 % de la pollution reçue en DBO5 a été éliminée, 97 % pour les MES, 81% pour l'azote et 83 % pour le phosphore.</p>
<p align="center"><u>Prix</u></p> <p align="center">238.08 € pour 120 m³</p>	<p align="center">Le prix du service ne comprend qu'une partie variable : un prix au m³ consommé.</p> <p align="center">Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2014 : 238.08 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2014, toutes taxes comprises) avec une variation par rapport à 2013 de 4.9%.</p> <p align="center">Sur ce montant, 49 % reviennent au délégataire pour l'entretien et le fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration, 28 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 23 %.</p>

Le Conseil Municipal, entendu, à l'unanimité,
- **EMET** un avis favorable aux rapports présentés.

N° 6 - FIXATION DE TARIFS 2015 : CARTES DE BOIS, BOIS D'AFFOUAGE, CONCESSIONS DE SOURCE, CIMETIERE.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de reporter** la délibération portant sur le tarif du bois d'affouage et du bois d'industrie, faute d'éléments sur les prix du cours du bois,
- **DECIDE** de reconduire à compter du 1^{er} janvier 2015, les divers tarifs applicables, à savoir :

↳ Cartes de bois : 20 € pour 2 ans

↳ Concession de sources : 55 € tous les 2 ans

↳ Cimetière :

- concession de cimetière, tombe simple, 15 ans = 60 €
- concession de cimetière, tombe simple, 30 ans = 109 €
- concession de cimetière, tombe double, 15 ans = 120 €
- concession de cimetière, tombe double, 30 ans = 218 €
- espace cinéraire, durée de concession 15 ans = 80 €
- espace cinéraire, durée de concession 30 ans = 150 €
- l'utilisation du jardin du souvenir est gratuite.

N° 7 – ATTRIBUTION D'UNE CORDE DE BOIS A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS KRUTH-ODEREN-WILDENSTEIN :

Monsieur le Maire donne lecture de la demande formulée par le Secrétaire de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de KRUTH-ODEREN-WILDENSTEIN, concernant l'attribution d'une corde de bois dans le cadre de l'organisation d'une tombola.

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une corde de bois à l'amicale des Sapeurs Pompiers Kruth-Oderen-Wildenstein, pour constituer un lot à remettre lors d'une tombola.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches y relatives.

POINT SUR LES TRAVAUX :

Monsieur le Maire dresse le bilan des travaux exécutés (enlèvement du comptoir dans le bâtiment annexe 1 rue Durrenbah – Nettoyage du fossé SNCF - et de ceux programmés pour la fin de l'année, selon le planning établi par Monsieur Noël DELETTRE, Adjoint chargé des Travaux.

QUESTIONS ET COMMUNICATIOS DIVERSES :

Un courrier sera distribué aux habitants riverains de la Grand'Rue afin de les informer du début des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus et passages piétons.

La sortie « forêt » annuelle aura lieu le samedi 13 septembre.

La rentrée scolaire s'est déroulée sans incident. La cinquième classe a pu être sauvée in-extremis.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 22 h 15.

Le secrétaire de séance :

Le Maire :

Les Conseillers Municipaux :